

RÉFECTION DE LA VOIE COMMUNAUTAIRE VC 4 SUR LES COMMUNES DE PLONÉVEZ-DU-FAOU ET DE LANDELEAU

Section 1 - Identification de l'acheteur :

Communauté de communes de Haute-Cornouaille - 6, rue de Morlaix - 29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU -
N° SIRET : 24290056100067
Groupement de commande : Non

Section 2 - Communication :

Moyens d'accès aux documents de la consultation : <https://www.megalis.bretagne.bzh>
Identification interne de la consultation : 2023_CCHC_CFM_002
L'intégralité des documents de la consultation se trouvent sur le profil acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom et coordonnées du contact : marches@haute-cornouaille.bzh 02.98.73.25.36

Section 3 - Procédure :

Type de procédure : Consultation suivant le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 qui proroge le seuil des marchés de travaux dont la valeur est inférieure à 100 000 euros HT
Conditions de participation : Se référer à la lettre de consultation
Technique d'achat : Ordinaire
Date et heure limites de réception des plis : 15 juin 2023 à 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non - Les variantes ne sont pas autorisées

Section 4 - Identification du marché :

Intitulé du marché : Réfection de la voie communautaire VC 4 sur les communes de Plonévez-du-Faou et de Landeleau
Code CPV Principal : 45233120-6
Code CPV du lot n° 1 : 45233141-9 / 45233142-6
Code CPV du lot n° 2 : 45233221-4
Type de marché : Marché de Travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Le territoire de la Communauté de communes de Haute Cornouaille
Durée estimative du marché : 1 mois
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 - Lots

Lot n° 1 - Réfection de la surface de la chaussée
Lot n° 2 - Signalisation horizontale

Section 6 - Informations complémentaires

Visite Obligatoire : Non